

CONTRAT DE TRAVAIL EXPATRIÉ

Entre les soussignés :

(Nom de l'employeur),
Société (forme juridique),
au capital de (montant),
immatriculée au RCCM (numéro),
dont le siège social est situé à (adresse),
(ci-après dénommé l'employeur)

Et :

(Nom du salarié),
demeurant à (adresse complète),
(ci-après dénommé le salarié)

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet d'embaucher le Salarié en qualité de (intitulé du poste), à compter du (date de début), dans le cadre d'une mission à l'étranger. Ce contrat est conclu pour une durée (déterminée/indéterminée) avec une fin de mission prévue au (date de fin] (le cas échéant).

Article 2 – Lieu de travail

Le Salarié exercera ses fonctions à [adresse du lieu de travail à l'étranger], dans le pays suivant : [nom du pays]. Le Salarié pourra être amené à se déplacer dans d'autres localités ou pays en fonction des besoins de l'Employeur.

Article 3 – Fonction et responsabilités

Le Salarié exercera les fonctions suivantes : (description détaillée des tâches et responsabilités). Il s'engage à exécuter ces tâches avec diligence et à respecter les instructions et procédures de l'Employeur.

Article 4 – Durée du travail

Le Salarié sera employé à temps plein/partiel (préciser) pour une durée hebdomadaire de (nombre) heures. Les horaires de travail seront (préciser les horaires), en conformité avec la législation du pays d'accueil.

Article 5 – Rémunération

Salaire : Le Salarié percevra un salaire brut de (montant) FCFA par (mois/semaine/année), payable (mensuellement, par virement bancaire). Le salaire sera

ajusté en fonction des conditions économiques du pays d'accueil et des conventions locales.

Primes et avantages : Le Salarié bénéficiera de (détailler les primes éventuelles, les avantages en nature, etc.), y compris (logement, billets d'avion, frais de scolarité, etc.), en fonction de la politique de l'Employeur et des accords en vigueur.

Article 6 – Protection sociale et fiscalité

Assurances : L'Employeur s'engage à souscrire une assurance santé internationale couvrant les risques liés à l'expatriation. Le Salarié pourra également

bénéficier d'une assurance pour les risques liés au travail.

Fiscalité : Le Salarié sera soumis à la législation fiscale du pays d'accueil et pourra bénéficier de l'assistance de l'Employeur pour les démarches fiscales nécessaires.

Article 7 – Congés et absences

Le Salarié aura droit à [nombre] jours de congés payés par an, calculés au prorata de la durée du contrat. Les modalités de prise des congés seront régies par le règlement intérieur de l'entreprise et la législation locale.

Article 8 – Période d’essai

Une période d’essai de (nombre) mois est prévue, pendant laquelle chacune des parties peut mettre fin au contrat avec un préavis de (nombre) jours. La période d’essai pourra être prolongée une fois pour une durée maximale de (nombre) mois.

Article 9 : Égalité de Genre

Formation et Sensibilisation : Il est crucial que toutes les parties prenantes, y compris les employés, les gestionnaires et les partenaires commerciaux, soient formées aux principes d'égalité de genre et de non-discrimination.

Surveillance et Évaluation : Les entreprises doivent mettre en place des systèmes de surveillance et d'évaluation pour s'assurer que les clauses d'égalité de genre sont respectées et mises en œuvre efficacement.

Mécanismes de Recours : Des mécanismes de recours clairs et accessibles doivent être établis pour permettre aux individus de signaler des violations des clauses d'égalité de genre et de discrimination.

Communication Transparente : Il est important de communiquer de manière transparente sur les politiques et les engagements en matière d'égalité de genre, tant en interne qu'en externe.

Article 10 – Résiliation du contrat

Résiliation par l’Employeur : L’Employeur pourra résilier le contrat en respectant le préavis prévu par la législation en vigueur ou en cas de faute grave.

Démission du Salarié : Le Salarié pourra mettre fin au contrat en respectant un préavis de (nombre) mois.

Article 11 – Conditions de retour

À la fin de la mission, ou en cas de résiliation anticipée, l’Employeur prendra en charge les frais de retour du Salarié dans son pays d'origine, sous réserve des conditions prévues par le contrat.

Article 12 – Confidentialité

Le Salarié s’engage à garder confidentielles toutes les informations relatives à l’entreprise et à ses activités, obtenues dans le cadre de son emploi.

Article 13 – Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera soumis aux juridictions compétentes du lieu du siège social de l'Employeur ou aux juridictions du pays d'accueil, selon les dispositions légales applicables.

Article 14 – Dispositions diverses

Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties. Toute modification devra être faite par écrit et signée par les deux parties.

Fait à (lieu), le (date)

Pour l'employeur

(Nom, Prénom, Fonction)

(Signature)

Pour le salarié

(Nom, Prénom)

(Signature)